

COMMUNIQUE DE PRESSE

29 juillet 2014

Rapport au Parlement flamand

Les comptes généraux 2013 de la Communauté flamande

La Cour des comptes a examiné les comptes généraux 2013 de la Communauté flamande que le ministre des Finances et du Budget a déposés fin mars 2014. L'examen a débouché sur une série d'observations au sujet du compte d'exécution du budget et des informations économiques reprises dans le bilan et le compte de résultats. Par ailleurs, la Cour a commenté les chiffres du compte d'exécution 2013 consolidé selon le périmètre SEC de l'entité fédérale flamande. Elle a consolidé elle-même les chiffres à cette fin.

Compte général

Le ministre flamand des Finances et du Budget a transmis le compte général 2013 en temps voulu (le 24 mars 2014) à la Cour. Ce compte général concerne les ministères fédéraux et les services à gestion séparée dotés d'une certaine autonomie budgétaire mais pas de la personnalité juridique. Outre les chiffres traditionnels concernant l'exécution du budget, ils contiennent aussi des informations économiques reprises dans un bilan et un compte de résultats.

Observations sur le compte d'exécution du budget

La Cour a notamment observé au sujet du compte d'exécution du budget que toutes les recettes et les dépenses budgétaires n'ont pas été correctement attribuées à l'année à laquelle elles se rapportent. Un certain nombre d'imputations ont encore été effectuées spécifiquement en fonction de la date du paiement. Ainsi, une avance versée au Fonds Mina pour son fonctionnement en 2014 a été indûment mise à la charge de l'année 2013. La VAPH (*Vlaamse Agentschap voor Personen met een Handicap* – Agence flamande pour les personnes handicapées) a enregistré en 2013 un montant de 75,8 millions d'euros (dotation « *overflow* ») accordé pour le paiement des soldes de subsides afférents à l'année 2012. Début 2014, le domaine politique Mobilité et Travaux publics a imputé indûment à l'année budgétaire 2014 des factures pour un montant d'environ 45 millions d'euros afférentes à des prestations fournies en 2013. De telles erreurs d'imputation faussent le résultat réel de l'exercice 2013 et le solde de financement.

La Cour des comptes a également relevé que le rapportage sur l'exécution du budget contient beaucoup d'informations comptables détaillées, mais peu de commentaires. Le compte d'exécution comprend exclusivement des tableaux avec des chiffres, mais le commentaire et l'analyse de ces chiffres font défaut.

Observations sur les comptes économiques

Concernant le bilan de la Communauté flamande, la Cour des comptes a notamment souligné que la valeur comptable nette des immobilisations corporelles ad 28.509 millions d'euros était artificiellement élevée en raison de l'absence d'un amortissement adéquat. Ainsi, les anciennes règles d'évaluation exemptent d'amortissement les principales immobilisations corporelles, à savoir les travaux de génie civil (22.387 millions d'euros). L'inventaire des immobilisations repris dans le système comptable se limite toutefois à un simple enregistrement de ces investissements. Il ne contient dès lors pas d'informations suffisamment détaillées pour permettre une bonne gestion des immobilisations. La valeur comptable de certaines immobilisations financières est supérieure à leur valeur intrinsèque. En outre, la créance de 176,5 millions d'euros à l'égard de la BAM (*Beheersmaatschappij Antwerpen Mobiel* – Société de gestion de la mobilité à Anvers) ne figure pas parmi ces immobilisations. Une créance irrécouvrable de 59,3 millions d'euros à l'égard de la VMSW (*Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen* – Société flamande de logement social) n'a toujours pas été décomptabilisée.

Le compte de résultats 2013 présente un résultat économique positif de 1.465,1 millions d'euros. Dans la rubrique des immobilisations financières, il a été tenu compte des nombreuses observations formulées par la Cour au sujet des comptes 2012. Les rectifications ont eu une incidence positive de 470,9 millions d'euros.

Compte consolidé SEC

Le département des Finances et du Budget a transmis à la Cour les chiffres consolidés SEC de l'exécution du budget 2013 de l'entité flamande, à partir duquel les pouvoirs publics flamands ont calculé le solde de financement pour 2013. Ce solde s'élève à + 187,1 millions d'euros. Il s'agit du chiffre pertinent dans le cadre du pacte européen de croissance et de stabilité. La Cour des comptes souligne toutefois que ce résultat est provisoire puisque plusieurs personnes morales reprises dans la consolidation n'ont pas encore déposé leurs comptes annuels 2013 définitifs. Par ailleurs, le périmètre de consolidation ne comprend pas encore toutes les entités de la Communauté flamande. Ainsi, ce sont surtout les universités et les hautes écoles qui font défaut.

Réaction du ministre

Le ministre flamand des Finances et du Budget a donné des explications au sujet de quelques observations de la Cour le 26 juin 2014. Il a notamment promis d'apporter des rectifications dans les comptes généraux 2014 et dans le prochain rapport « *Kas-, Schuld- en Waarborgbeheer* » (Gestion de la caisse, de la dette et des garanties). Il n'a toutefois pas abordé de nombreuses observations.

Information destinée à la presse

La Cour des comptes est l'institution constitutionnelle chargée de contrôler les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique. À cet effet, elle fait parvenir aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. En sa qualité d'institution collatérale du parlement, la Cour des comptes est indépendante des organes qu'elle contrôle.

Le rapport sur les comptes généraux **2013** de la Communauté flamande a été transmis au Parlement flamand. Le rapport (en néerlandais) de même que le présent communiqué de presse sont consultables sur le site internet de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).